

Certificat Activement Géré

Nom : Basel Economy Quintessence

Maturité : Open End

Ce produit structuré n'est pas un placement collectif au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et n'est donc soumis ni à autorisation ni à surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). L'Investisseur supporte de surcroît un risque d'Emetteur. Ce certificat est activement géré de manière discrétionnaire et dynamique.

1. DESCRIPTION DU PRODUIT

Détails du certificat

N° valeur / ISIN / Symbole	44 352 820 / CH0443528200 / Pas de cotation prévue en l'état
Emetteur et Lead Manager	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne (S&P AA/stable)
Surveillance prudentielle	La BCV Lausanne Suisse est soumise à une surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA).
Agent payeur et agent de calcul	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Investment Manager	Banque Cantonale de Genève - BCGE Asset Management, Quai de l'île 17 1211 Genève. La BCGE est soumise à une surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA).
Sous-Jacent	Panier d'actions cotées en bourse d'entreprises actives dans la région bâloise.
Mode de gestion	Discrétionnaire et dynamique
Ratio de conversion	1 Certificat = 1 Panier
Volume émis	40 000 certificats avec clause de réouverture
Investissement minimum	1 Certificat
Monnaie de référence	CHF
Prix d'émission	CHF 100.00 (y compris marge d'émission de CHF 0.10)
Prix de référence	CHF 99.90
Frais de distribution	Aucun frais de distribution
Date d'évaluation initiale	04.12.2018
Date de paiement	13.12.2018
Date de résiliation effective / Date d'évaluation finale	Open End
Date de remboursement	Correspond au 6 ^{ème} jour ouvré suivant la date de résiliation communiquée par l'Investisseur ou par l'Emetteur (sous réserve de non survenance de conditions de marché extraordinaires ou d'urgence).
Définition du produit	<p>Ce Certificat, libellé en CHF, est composé d'une sélection d'actions cotées auprès de la bourse suisse SIX d'entreprises actives dans la région bâloise et d'une poche cash (voir définition ci-dessous). Elle reflète la stratégie d'investissement de l'Investment Manager.</p> <p>Ce produit est de type « Open End », c'est-à-dire qu'il ne dispose pas de date de maturité définie à la date d'émission. La date de maturité deviendra effective (« date de résiliation effective ») au moment de l'exercice par l'Emetteur ou l'Investisseur de leur droit de résiliation respectifs, en respectant les délais d'annonces mentionnés dans ce document.</p>
Définition de la notion de poche cash	<p>La poche cash est une composante monétaire faisant partie intégrante du panier sous-jacent de ce Certificat.</p> <p>Cette position cash n'est pas rémunérée par un intérêt mais pourrait faire l'objet d'un intérêt négatif.</p> <p>La monnaie suivante est potentiellement susceptible d'être représentée : CHF</p>
Classification ASPS	Produit d'investissement - Certificat Tracker (1300) selon la Swiss Derivative Map disponible à l'adresse www.svsp-verband.ch .

Frais de gestion

1.00% p.a. (0.60% p.a. pour l'Investment Manager et 0.40% p.a. pour l'Emetteur) prélevé prorata temporis dans la poche cash libellée en CHF. Au cas où le montant disponible dans la poche cash en CHF est insuffisant pour couvrir les frais de gestion, un ajustement des pondérations des titres sera effectué afin de couvrir ces frais. L'ajustement du poids d'une action, à la hausse ou à la baisse, compte pour une recomposition.

Frais de transactions liés aux recompositions

Aucun coût pour les recompositions.

Frais et taxes de bourse

Lorsque des transactions sur les sous-jacents du produit sont effectuées sur des places de bourse impactées par des frais et taxes de bourse, ces derniers sont intégrés dans les prix d'exécution et répercutés sur la performance du Certificat. Il peut s'agir notamment de droit de timbre ou de taxe sur les transactions financières (FTT).

Rôles et responsabilités

En accord avec l'univers et les règles d'investissement (voir ci-dessous), l'Investment Manager décide de la composition du panier ainsi que de la pondération des titres et de l'éventuelle poche cash.

La performance de ce Certificat dépend donc de la qualité des décisions d'investissement de l'Investment Manager. Ce dernier assume l'entière responsabilité quant à la composition du panier et son impact sur la performance de ce Certificat.

L'Emetteur exécute, sur une base de « best effort », les titres devant être achetés ou vendus à l'émission ou lors d'une recomposition.

Univers d'investissement

Les titres éligibles sont des actions cotées auprès de la bourse suisse SIX d'entreprises actives dans la région bâloise.

L'Investment manager tient gratuitement à disposition des investisseurs les informations relatives à la stratégie de placement appliquée.

Règles de gestion

1. L'Investment Manager peut recomposer le panier, en tout temps, un maximum de 12 fois par année.
2. Le Certificat se compose au minimum de 10 titres et d'une poche cash servant uniquement à accumuler les dividendes reçus.
3. Les sous-jacents entrant dans la composition du panier doivent être libellés en : CHF.
4. La capitalisation minimale des sociétés doit être de CHF 500 millions.
5. Lors d'une recomposition, le poids d'un nouveau titre ne peut pas dépasser la moitié du volume moyen journalier observé lors des 5 derniers jours.
6. Lors d'une recomposition, le poids d'un titre ne peut pas dépasser le 15.00% de la valeur du panier du Certificat.
7. Durant la durée de vie du Certificat, les dividendes (impôts et frais éventuels déduits) seront conservés dans la poche cash.
8. Chaque année l'Investisseur recevra un paiement en compensation des dividendes versés par les titres correspondant à l'intégralité de la poche cash.
9. Le marché secondaire du certificat sera suspendu durant toute la durée d'une recomposition.
10. Toute technique destinée à créer un effet de levier dans le panier est prohibée.

Contraintes d'investissement

Pour des raisons de liquidité des titres traités ou s'il est impossible de traiter le titre pour des raisons techniques, l'implémentation par l'Emetteur des décisions d'investissement de l'Investment Manager peut prendre plusieurs jours ouvrés bancaires. En fonction de ces éléments uniquement, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que les décisions d'investissement seront implémentées selon les instructions reçues le jour même.

L'Emetteur se réserve le droit de refuser d'exécuter un ordre d'achat si le titre en question fait l'objet d'une restriction d'investissement. Peuvent notamment faire l'objet d'une restriction d'investissement, les sociétés qui créent un risque de réputation pour l'Emetteur ou ne respectent pas ses positions déontologiques (actuellement, l'Emetteur s'interdit tout investissement dans des sociétés actives dans le domaine des armes à sous-munitions).

Si un titre choisi ne respecte plus les restrictions d'investissement fixées par l'Emetteur, ce dernier devra obligatoirement être remplacé lors de la prochaine recomposition du panier.

Distribution annuelle

L'Investisseur recevra chaque année un paiement en compensation des dividendes versés par les titres du panier. Ce paiement compensatoire est établi chaque année aux dates de référence. Le paiement compensatoire a lieu cinq jours de négoce après les dates de référence concernées.

Dates de référence des paiements compensatoires

Le 30 juin de chaque année (modified business day convention).

Composition du panier

La composition actuelle du panier se trouve à la dernière page du document.

Conditions du produit

Modifications imprévues et non convenues

Toutes les modifications imprévues et non convenues contractuellement des conditions du produit (par exemple en cas d'opérations en capital touchant les sous-jacents tels que des splits, des remboursements de la valeur nominale ou des conversions) seront communiquées à l'adresse internet www.bcv.ch/invest.

Remboursement du Certificat

Le montant de remboursement en CHF se calcule en :

- multipliant le prix moyen de vente de chacun des titres à la période d'évaluation finale par leur quantité respective dans le panier
- ajoutant, au tout, le montant résiduel issu de la poche cash

Ce qui revient à appliquer la formule suivante :

$$\sum_{i=1}^N n_i \times P_i + C$$

où

p_i Prix moyen de vente du titre i à la période d'évaluation finale en fonction de sa bourse de référence

n_i Nombre de titre i dans le panier à la période d'évaluation finale

N Nombre total de titres dans le panier

C Montant de la poche cash par certificat

Risque de liquidité

Si la revente des titres entrant dans la composition du certificat devait être fortement influencée par la liquidité journalière, l'Emetteur se réserve le droit de négocier les ordres de vente sur plusieurs jours afin de ne pas pénaliser le prix de remboursement du Certificat.

Droit de résiliation de l'Emetteur

L'Emetteur dispose du droit de résilier la totalité des Certificats Trackers en circulation à tout moment, mais au plus tôt 9 mois après la date d'émission (à noter que le remboursement intégral sera automatiquement entrepris par l'Emetteur si le nombre de Certificats en circulation devait être strictement inférieur à 2 000 pièces). L'annonce relative devra être faite au moins 1 mois avant la date de résiliation effective. La date d'évaluation finale pour le calcul du remboursement correspondra alors à la date de résiliation effective.

Si en cours de vie du produit, le prix atteint CHF 25.00 voire en-dessous, l'Emetteur pourra également résilier immédiatement les Certificats Trackers sans annonce préalable. L'annonce de la date de résiliation effective sera faite dans les meilleurs délais.

Droit de résiliation de l'Investisseur

Outre la possibilité de vendre ses Certificats Tracker sur le marché secondaire, l'Investisseur dispose du droit, sous réserve que l'Emetteur n'ait pas exercé son droit de résiliation auparavant, de résilier tous les Certificats Tracker qu'il détient. Il ne peut le faire que trimestriellement le dernier Mardi de chaque trimestre, mais au plus tôt 9 mois après la date d'émission. L'annonce de résiliation devra être transmise à l'agent de calcul au moins 1 mois avant la date de résiliation effective en respectant les modalités de résiliation décrites ci dessous. La date d'évaluation finale pour le calcul du remboursement correspondra alors à la date de résiliation effective.

Modalités de résiliation pour l'Investisseur

Pour pouvoir exercer valablement son droit de résiliation, et sous réserve que l'Emetteur n'ait pas préalablement exercé le sien, l'Investisseur devra faire parvenir ses instructions à l'agent de calcul au moins 1 mois avant la date de résiliation effective. Cette communication peut être faite par courrier ou par mail aux adresses mentionnées sous « Contacts remboursement ».

La Banque dépositaire de l'Investisseur doit préciser dans sa communication à l'agent de calcul :

- son nom, adresse et Clearing
- le numéro de valeur du certificat
- le nombre de Certificats Tracker concernés
- la date de résiliation effective (celle-ci doit être au moins d'un mois après la date de réception de la notification par l'Emetteur)

L'agent de calcul confirmera la résiliation à la Banque Dépositaire de l'Investisseur en précisant notamment la date de résiliation effective.

Marché secondaire, Cotation, Clearing

Cotation, segment de marché	Une cotation à SIX Swiss Exchange n'est pas prévue en l'état.
Liquidité	La Banque Cantonale Vaudoise assure un marché secondaire quotidien entre 09h15 et 17h15 (heure suisse). Le prix et la durée d'exécution peuvent être influencés par la liquidité des titres composant le panier.
Marché secondaire	Pas de marché secondaire à la SIX Swiss Exchange. Prix consultable sur Reuters, Bloomberg et SIX Telekurs.
Clearing	SIX SIS SA
Matérialisation	La valeur est constituée sous forme de droit-valeur inscrit dans le système de virement de SIX SIS SA. Elle n'est ainsi pas matérialisée. Toute impression et/ou livraison de titres individuels sont donc exclues.

Fiscalité

Indications	Ces informations fiscales ne fournissent qu'un aperçu général sur les conséquences fiscales possibles liées à ce produit à la date de son émission. Les lois et les pratiques fiscales peuvent changer en tout temps et avoir un effet rétroactif. Dans tous les cas, il appartient à l'Investisseur de se renseigner auprès de son conseiller fiscal pour un examen spécifique de son profil préalablement à toute opération.
Suisse	Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en Suisse qui détiennent ces titres dans leur fortune privée, les gains réalisés lors de l'aliénation des certificats sont considérés comme des gains en capital. Ils ne constituent actuellement pas un revenu imposable. Les distributions annuelles représentent un revenu imposable. Le produit n'est pas soumis à l'impôt anticipé, ni au droit de timbre d'émission, ni au droit de timbre de négociation fédéral.

Informations juridiques

For, droit applicable	Lausanne, droit suisse
Prospectus	Ce document n'est pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 du Code suisse des obligations. Ce document fait office de prospectus simplifié provisoire conforme aux dispositions de l'article 5, al. 2 de la Loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et peut être obtenu gratuitement auprès de la BCV aux adresses (internet et postale) mentionnées sous Contacts.
Investment Manager	L'Investment Manager ne devient ni l'agent, ni le représentant, ni l'associé de la BCV, et cette dernière ne peut être engagée à l'égard de tiers en raison de l'activité de l'Investment Manager, dont elle n'est ni l'agent, ni le représentant, ni l'associé, ni le garant.

2. PERSPECTIVES DE GAINS ET DE PERTES

Prévision de marché	Ce Certificat vise à profiter d'une hausse de valorisation des sociétés qui composent le panier.
Profit potentiel	En cours de vie du produit, le détenteur du Certificat peut réaliser un gain lorsque le prix de marché du produit est supérieur à son prix d'acquisition. Au terme du Certificat (à la date d'évaluation finale) les perspectives de profits sont similaires à celles du sous-jacent et dépendent directement de la qualité des décisions d'investissement prises par l'Investment Manager.
Perte potentielle	Une perte peut se matérialiser en cas de revente du produit en cours de vie du produit ou en cas de remboursement à un prix inférieur au prix d'acquisition à la date d'évaluation finale. Si le produit contient des sous-jacents libellés dans une devise différente de la monnaie de référence du Certificat, et en l'absence de couverture totale du risque de change décidée par l'Investment Manager, la diminution de ces taux de change face à cette devise est une source d'évolution défavorable du prix du Certificat. L'Investment Manager assume l'entière responsabilité du choix initial du panier et des différentes recombinaisons ultérieures. L'Emetteur n'est nullement responsable des impacts de ces choix sur la valeur du Certificat et des pertes pouvant affecter les Investisseurs.

Scénarios

Performance du panier en CHF	Montant remboursé par Certificat
25.00%	124.88
10.00%	109.89
0.00%	99.90
-5.00%	94.91
-10.00%	89.91
-25.00%	74.93

3. RISQUES SIGNIFICATIFS SUPPORTES PAR L'INVESTISSEUR

Tolérance au risque

Les risques sont similaires à un investissement direct dans les titres sous-jacents (évolution du cours de bourse, durée de détention du produit, volatilité des prix, etc).

Les risques liés à certains placements, en particulier les dérivés, ne conviennent pas à tous les Investisseurs. L'Investisseur est invité à procéder à un examen spécifique de son profil de risque et à se renseigner auprès de son conseiller sur les risques inhérents, notamment en consultant la brochure SwissBanking «Risques particuliers dans le négoce de titres» avant toute opération.

Risque d'Emetteur : L'Investisseur est exposé au risque d'insolvabilité de l'Emetteur, qui peut entraîner une perte partielle voire totale du capital investi.

La conservation de la valeur de l'instrument de placement ne dépend pas uniquement de l'évolution du/des sous-jacent(s), mais également de la solvabilité de l'Emetteur, laquelle peut changer pendant la durée de vie du produit structuré.

Le rating de l'Emetteur indiqué dans ce document est conforme à la situation au moment de l'émission et peut changer en cours de vie du produit.

Liquidité de marché

En cas de marché secondaire organisé, l'Emetteur cherche, dans des conditions normales de marché, à proposer régulièrement des cours acheteur et vendeur concernant le produit. Toutefois l'Emetteur ne s'engage pas de façon ferme à fournir des liquidités au moyen de cours acheteur et vendeur et n'assume aucune obligation légale découlant de l'indication de tels cours ou en rapport avec le niveau de détermination de tels cours.

Dans des conditions spéciales de marché, quand l'Emetteur n'est pas en mesure de réaliser des transactions couvertes, ou quand ces transactions sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'Emetteur.

Risque de marché

L'Investisseur est exposé aux risques d'inconvertibilité et d'ajustement des sous-jacents et de situations de marché extraordinaires ou d'urgence, telles que la suspension de la cotation du sous-jacent, une restriction du négoce ou une autre mesure restreignant matériellement la négociabilité du sous-jacent.

L'Investisseur est soumis aux spécifications légales ou contractuelles des marchés sur lesquels le sous-jacent est traité, ainsi que celles prévues par l'Emetteur ou auxquelles celui-ci est soumis. La survenance de tels événements de marché peut affecter les dates et les autres conditions mentionnées dans ce document.

Risque de change

L'Investisseur dont la devise de référence n'est pas la monnaie de base du produit doit être conscient des risques relatifs au taux de change.

Ajustement

L'Emetteur se réserve le droit d'adapter la composition du Certificat en cas d'événements particuliers sur l'un des titres du panier comme une fusion, une acquisition ou si la négociabilité devenait fortement restreinte (liste non exhaustive). L'ajustement s'effectuera, dans l'intérêt des Investisseurs, selon les usages du marché en vigueur.

Informations importantes

Indications générales	<p>Les performances antérieures ne garantissent pas une évolution actuelle ou future.</p> <p>Ce document est informatif. Il n'est pas une analyse financière au sens des « Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière » de l'Association suisse des banquiers, une offre, une invitation ou une recommandation personnalisée pour l'achat ou la vente de produits spécifiques.</p> <p>L'Émetteur n'a pas l'obligation d'acquérir ce(s) sous-jacent(s).</p>
Période de souscription	<p>Durant la période de souscription, les conditions sont indicatives et susceptibles d'être modifiées. L'Émetteur n'a aucune obligation d'émettre ce produit.</p>
Conflit d'intérêt lié aux Certificats activement gérés	<p>La BCV ou une entité de son groupe (ci-après : le « Groupe BCV ») peut, dans le cadre de cette émission ou du produit, verser à des tiers ou percevoir de la part de tiers une rémunération unique ou récurrente. Le contenu de cette publication a pu être utilisé pour des transactions par le Groupe BCV avant sa communication. Le Groupe BCV peut détenir des intérêts ou des positions en rapport avec les composantes de ce produit, respectivement en acquérir ou en disposer.</p>
Restrictions de vente	<p>La diffusion de ce document et/ou la vente de ce produit peuvent être sujettes à des restrictions (par ex. USA, US persons, UK, UE, Japon, JP persons) ; elles ne sont autorisées que dans le respect de la législation applicable.</p> <p>Aucune mesure n'a été prise pour enregistrer ou autoriser les produits structurés de la BCV dans d'autres juridictions qu'en Suisse. En cas de prestations transfrontières, il appartient exclusivement au distributeur du produit de respecter les dispositions légales en vigueur au lieu de destination finale du produit.</p>
Date de publication	05.12.2018

Contacts

Equipe de vente Téléphone	Equipe de vente produits structurés / Division Asset Management et Trading BCV 021 212 42 00
Fax	021 212 13 61
Internet/mail	www.bcv.ch/invest / structures@bcv.ch
Courrier	BCV / 276 - 1598 / CP 300 / 1001 Lausanne

Contact remboursement

Courrier mail	BCV, Support Produits Structurés et Emissions, 283-1404, CP 300, 1001 Lausanne, Suisse spf@bcv.ch
------------------	--

Contact distributeur

Distributeur Téléphone	Banque Cantonale de Genève, Quai de l'Île 17 - CP 2251 1211 Genève 2 058 211 21 00
---------------------------	---

Contact Investment Manager

Investment Manager Téléphone	Banque Cantonale de Genève – BCGE Asset Management 022 809 75 20
---------------------------------	---

Composition du panier

Composition du panier au 01.11.2021

Titre	ISIN	Bourse de référence	Devise	Pondération	Nbre de titres
Basellandschaftliche KB	CH0001473559	SIX Swiss Ex	CHF	3.63%	0.00550
Valora	CH0002088976	SIX Swiss Ex	CHF	6.49%	0.05110
Basler Kantonalbank	CH0009236461	SIX Swiss Ex	CHF	3.65%	0.08040
Novartis	CH0012005267	SIX Swiss Ex	CHF	4.40%	0.07975
Roche	CH0012032048	SIX Swiss Ex	CHF	6.86%	0.02674
Clariant	CH0012142631	SIX Swiss Ex	CHF	5.46%	0.39541
Straumann	CH0012280076	SIX Swiss Ex	CHF	9.28%	0.00668
Baloise	CH0012410517	SIX Swiss Ex	CHF	3.50%	0.03302
Bachem Holding	CH0012530207	SIX Swiss Ex	CHF	11.62%	0.02180
Lonza	CH0013841017	SIX Swiss Ex	CHF	5.97%	0.01095
Dufry	CH0023405456	SIX Swiss Ex	CHF	3.36%	0.09330
HIAG IMMOBILIEN N	CH0239518779	SIX Swiss Ex	CHF	3.49%	0.05047
UBS	CH0244767585	SIX Swiss Ex	CHF	8.58%	0.70547
BELL AG N1	CH0315966322	SIX Swiss Ex	CHF	4.92%	0.02300
Idorsia	CH0363463438	SIX Swiss Ex	CHF	2.45%	0.17996
Medartis Holding	CH0386200239	SIX Swiss Ex	CHF	9.06%	0.10130
Helvetia	CH0466642201	SIX Swiss Ex	CHF	7.18%	0.09104
Poche CASH			CHF	0.12%	0.16200